RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR UNE BONNE PRATIQUE DES ACTIVITÉS.

Nous avons le plaisir de vous compter parmi les adhérents de notre association pour cette nouvelle année.

1 . EMPLOI DU TEMPS

- Le planning prévisionnel de rentrée est susceptible de modification.
- Des cours peuvent être supprimés ou regroupés en fonction du nombre d'adhérents (mini 5 adhérents/cours).
- Si le nombre de participants est insuffisant dans une activité, nous nous réservons le droit d'annuler cette activité. L'inscription sera alors annulée et le remboursement sera restitué dans son intégralité.
- En ce qui concerne l'activité danse, seule la professeure est apte à juger le niveau réel de l'élève en fonction des acquis et des années de danse. Et de diriger celui-ci dans le niveau qui lui correspond.
- **Les cours réguliers sont suspendus pendant toutes les vacances scolaires et les jours fériés.** Certains samedis de veille de vacances ou de longs week-end fériés seront maintenus ou annulés d'un commun accord entre la professeure et les adhérents.

2 . ENGAGEMENT INSCRIPTION ET MODALITÉS FINANCIÈRES

Nous vous rappelons que lors de l'inscription vous vous engagez **sur une année d'activité.**

- **L'adhésion de 18 €** à l'association est nominative et obligatoire pour exercer les activités, **et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.**
- **La cotisation danse et/ou bien-être** à l'ordre de Mme GATT Céline ou de Mme FERRE Sara, **doit être rédigée en totalité au début de l'inscription** *(voir modalité fiche d'inscription).*

3 . RESPONSABILITES ENFANTS MINEURS

- **L'association et la professeure d'activité déclinent toutes responsabilités en dehors des heures de cours.** Et demandent aux parents ou aux personnes accompagnantes de venir rechercher leur enfant à la sortie du cours aux horaires indiqués. De ne pas interrompre et attendre la fin du cours.
- **Les mails et les numéros de téléphone** des parents séparés (si garde alternée), ainsi que ceux des personnes autorisées à les accompagner régulièrement, **doivent être communiqués sur la fiche d'inscription.**

4 . TENUES ET ACCESSOIRES DEMANDÉS PAR LA PROFESSEURE

- **DANSE :** Les tenues vous seront exposées en cours par la professeure et devront être achetées uniquement auprès de notre fournisseur. **Attendre donc la demande de celle-ci**, ne pas se précipiter à acheter selon vos goûts, sous peine de devoir racheter une autre tenue auprès de notre fournisseur.
  Pour les 3 - 10 ans une tenue de couleur spécifique à sa classe de danse sera définie. Votre présence est donc conseillée pour commander et porter vos tenues à votre taille/pointure.

Par mesure d'hygiène les chaussons (ou chaussures cabaret) de danse ne doivent pas être portés à l'extérieur du complexe (sur le parking).

Notre fournisseur officiel en tenue sera présent le jeudi 1 octobre de 17h à 19h au complexe *(voir bon de commande distribué en cours).*

- **BIEN-ÊTRE :** Une tenue près du corps + accessoires demandés....

La professeure ne peut pas stocker du matériel dans le complexe et ne peut pas s'encombrer quotidiennement de tous les accessoires liés à l'activité bien-être. **Pour cette raison et pour une bonne pratique efficace et régulière il est demandé à chaque adhérent d'être équipé (d'investir) dans :** 1 tapis de sol + 2 briques de yoga + un zafu (ou coussin) + un plaid (ou une serviette éponge) + accessoires demandés au cours de l'année (sangle d'étirement, balle de massage, coussin de relaxation …).

5 . EVÉNEMENTS ET SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE

- Des demandes d'autorisation ou de participation vous seront transmises par mail dès lors que nous participerons à des événements culturels, ainsi que pour le gala de fin d'année organisé mi-juin. Après réception de votre réponse, celle-ci sera donc définitive.
- Une participation pour l'achat des costumes sera demandée lors de l'inscription. Les costumes seront par la suite conservés par les élèves. **Cette participation sera restituée uniquement si l'élève ne peut pas participer au gala de fin d'année.** Et qu'il est prévenu la professeure et l'association au plus tard à la date butoire annoncée.

6 . RÈGLES À RESPECTER

- L'accès à la salle de danse est exclusivement réservée aux professeures et aux adhérents à l'activité.
- **Merci de ne pas interrompre le cours** si celui-ci a déjà commencé à votre arrivée. **De ce fait merci de respecter les horaires annoncés par la professeure, ou du planning.**
- Éteindre ou **mettre en silencieux les téléphones portables** avant le début du cours.
- Prévoir une bouteille d'eau, boire au robinet des sanitaires est déconseillée.
- **Cheveux : Obligatoirement attachés, même pour les cheveux courts, que ce soit en danse ou en bien-être.**
- Pas de bijoux, de montre et de barrettes encombrantes que ce soit en danse ou en bien-être. .
- Pour les plus petits, passage au toilette et lavage des mains conseillés au sanitaire avant le début du cours.
- La professeure accueille dans la salle de danse les adhérents **en tenue pour la discipline et les cheveux très bien attachés.** Prévoir d'arriver en avance pour se préparer au vestiaire.
- Afin de ne pas encombrer la salle de danse et **pour des raisons d'hygiène nous vous demandons de vous préparer et de vous déchausser dans les vestiaires (femmes ou hommes). Les vêtements, les vestes (manteaux) et les chaussures doivent rester aux vestiaires. De ramener dans la salle: sac à main, portable, sac à dos/cartable, accessoires bien-être, bouteille d'eau.**

L'ASSOCIATION ET LA PROFESSEURE DÉCLINENT TOUTES RESPONSABLILITÉS EN CAS DE VOL OU D'OUBLI DANS LES VESTIAIRES.

Il est demandé de respecter toutes les informations et les tenues adaptées à l'activité spécifiées par la professeure. En cas de non-respect, celle-ci se réserve le droit de ne pas autoriser l'adhérent à pratiquer ce jour-là. Pour les mineurs étant sous notre responsabilité, l'élève sera contraint de rester jusqu'à la fin du cours.

7 . CONTACTS ET ABSENCES

- Disposant de très peu de temps entre chaque cours, les professeures Céline et Sara restent à votre disposition pour toute information ou demande de rendez-vous:
  - De préférence par mail à l'adresse suivante ou en cas d'urgence au numéro de téléphone suivant:
    - **Céline : Mail : atelierdanse.pelissanne@gmail.com - Par WhatsApp au : 06 56 81 01 43**
    - **Sara : Mail : sara.ferre@orange.fr - Par WhatsApp au : 06 48 76 75 20**
- **En cas d'absence de la professeure,** un message sera envoyé au plus vite aux adhérents (et responsables).
- **En cas d'absence de l'adhérent,** il est demandé de prévenir la professeure au plus tôt.
- Pour des absences au-delà de 2 cours ou **pour des arrêts médicaux, il est demandé de remettre un certificat médical de contre indication....** Celle-ci se réserve le droit de ne pas faire reprendre l'activité sans la remise d'un certificat médical à jour (et de non contre-indication) pour des raisons d'assurance et de sécurité.
- En aucun cas, la responsabilité de l'association ou du professeure ne pourra être engagée en cas d'absence d'un adhérent au cours. **ET aucun remboursement de l'adhésion et de la cotisation annuelle ne sera fait pour toute absence aux cours manqués, pour maladie ou un arrêt (avec ou sans raison valable).**

8 . CONDITION EN CAS D'ARRÊT

- Interruption d'activités en cas de force majeure : Dans le cas où l'association est empêchée de poursuivre les activités en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables (épidémie, catastrophe naturelle, incendie…), **aucun remboursement ne pourra être réclamé pour la période concernée.**
- Cas de force majeure pour l'adhérent : **La demande de remboursement d'une activité pour cas de force majeure pour l'adhérent se fera par mail en joignant les justificatifs nécessaires.**
  -**Maladie et/ou accident** : fournir dans les plus brefs délais un certificat médical confirmant l'incapacité à pratiquer l'activité sur une période supérieure à 2 mois.
  -Déménagement générant une difficulté à continuer l'activité sur Pélissanne : fournir le justificatif.
  SI la demande est acceptée, le remboursement se fera à partir de la demande écrite et seulement pour la période restant à couvrir.
  Dans tous les cas aucun remboursement ne pourra être demandé **après le 1er avril de l'année en cours.**

Même si ce règlement intérieur peut vous paraître formel et rigoureux, n'oublions pas que les cours de danse et les activités bien-être sont avant tout des lieux d'échange et de partage. Et où chacun peut trouver du plaisir à apprendre, à créer, à se détendre et ses quelques règles ne sont là que pour soutenir notre pratique dans de bonnes conditions.

Nous vous souhaitons une bonne reprise !

É vie Danse (siège : 1 Avenue Jean Moulin 13330 PELISSANNE) Contact Mme FOUILLANT Gaëlle: 06.72.39.97.49 - Mail : eviedansepelissanne@gmail.com – Web : http://eviedansepelissanne.fr